

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière :
Environnement

**OBJET :
OPERATION
« VILLE
DURABLE »
N°2016-02 –
ETUDE DE
FAISABILITE
EXTENSION DU
RESEAU DE
CHALEUR AUX
FONTANILLES –
DEMANDE DE
SUBVENTIONS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 05.07.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 05.07.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 18.07.2016

Séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, LINOUE Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. DEMANGEOT François donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. GRIMAUD Gérard donne procuration à GRIMAUD Bernard,
M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,
M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à M. THOMAS Guy,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUE Stéphane,

Absente :

Mme RUIZ Patricia

Secrétaire : Mme Sarah EL KAHAZ,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'ALOGEA va rénover 228 logements dans le quartier des Fontanilles. La performance énergétique des logements va être améliorée.

De ce fait, la chaufferie bois alimentant ces 228 logements (et la Maison des Associations) va être surdimensionnée. Il serait donc intéressant d'adjoindre à ce réseau de chaleur, l'alimentation du groupe scolaire Jean-Moulin.

Pour cela, une prestation d'un bureau d'étude spécialisé est souhaitable, afin d'évaluer la faisabilité de l'extension du réseau de chaleur des Fontanilles vers le groupe scolaire Jean Moulin.

Le programme de l'étude de faisabilité comprendrait :

- l'estimation des besoins des bâtiments à raccorder à partir des relevés de consommation actuels,
- l'estimation de la capacité de la chaufferie bois existante, suite aux travaux de réhabilitation en cours sur la cité Les Fontanilles pour le compte d'ALOGEA,

- l'estimation du taux de couverture de la chaufferie bois avec raccordement du groupe scolaire Jean Moulin,
- l'étude des pertes de chaleur du réseau projeté,
- l'estimation des investissements,
- le calcul du retour sur investissement avec recherche de subventions possibles.

L'étude de faisabilité d'un montant estimé à 2 900 €HT, est éligible à une aide de l'ADEME (50%).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le programme de l'étude de faisabilité tel que présenté par M. Le Maire,
- d'approuver le plan de financement ci-dessous,
- de l'autoriser à demander des subventions auprès de l'ADEME et à tout organisme susceptible de nous apporter des aides financières.

Dépenses (charges)	Montant (HT)	Recettes (produits)	Montant (HT)
AMO énergétique	2 900	ADEME (50%)	1 450
		Autofinancement	1 450
TOTAL	2 900		2 900

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le programme d'étude de faisabilité tel que présenté par Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à demander des subventions auprès de l'ADEME et à tout autre organisme susceptible de nous apporter des aides financières.

PRECISE que les crédits seront inscrits sur le budget général 2016 à la nature 21538 (autre réseau), opération 9002.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signés au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 11 juillet 2016.

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
15 JUIL. 2016
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :
13 JUIL. 2016
Par publication le :
18 JUIL. 2016
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Hervé ANTOINE


